



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Module de réception des soumissions  
de l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de  
marchés

Télécopieur de soumission :  
1-877-558-2349

Courriel de soumission :  
[pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca](mailto:pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de **15 mégaoctets**. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**DEMANDE D'OFFRES À  
COMMANDES (DOC)**

**MODIFICATION #1**

**Proposition à : l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires :

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada  
Service national de  
passation de marchés  
Québec, QC

<b>Title-Sujet</b> Services d'expert-conseil en génie civil pour ponts et structures – OAC pour divers parcs nationaux (provinces de l'Atlantique)		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P201-20-0091/A		<b>Date:</b> 21 décembre, 2020
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-20-00936385		<b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b> S/O
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14h00	<b>on – le</b> 13 janvier, 2021	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> EST - HNE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Sébastien Thiboutot <a href="mailto:sebastien.thiboutot@canada.ca">sebastien.thiboutot@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b>  (418) 575-2052		
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER  
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 001

La présente modification vise à:

- A. Répondre aux question des proposants.
- B. Clarifier la DOC suite aux questions des proposants.

### A. Questions et réponses

NO.	QUESTIONS / ANSWERS – QUESTIONS / RÉPONSES
1	<b>QUESTION:</b>  3.2.3 2.a) d. - Can a combination of separate projects totalling a minimum of 20 bridges be used to demonstrate relevant previous experience?  <i>3.2.3 2.a) d. - Une combinaison de projets séparés totalisant un minimum de 20 ponts peut-elle être utilisée pour démontrer une expérience antérieure pertinente ?</i>
	<b>ANSWER:</b>  See clarification in Amendment no.1.
	<b>RÉPONSE:</b>  Voir la clarification dans la Modification no.1
2	<b>QUESTION:</b>  Can the expertise of a proposed sub-consultant be used for geotechnical expertise? (and scored without prejudice) Note that 3.2.1.2.3 specifies that structural engineers must be “in-house”, however no such requirements are identified for Geotechnical engineering.  <i>L'expertise d'un sous-consultant proposé peut-elle être utilisée pour une expertise géotechnique ? (et notée sans préjudice) Notez que le point 3.2.1.2.3 précise que les ingénieurs en structure doivent être "internes", cependant aucune exigence de ce type n'est identifiée pour l'ingénierie géotechnique.</i>
	<b>ANSWER:</b>  The geotechnical engineer may be a sub-consultant.
	<b>RÉPONSE:</b>  L'ingénieur en géotechnique peut être un sous-consultant.

**3 QUESTION:**

On page 84, Section 3.2.4.1. indicates PCA are looking for the proponent to have "key personnel in-house", and lists key personnel under a table in 3.2.4.1. On the same page in 3.2.4. 2. a), the RFSO states that we must "submit c.v.'s of the following key personnel: Project Manager, Senior Structural Engineer, Intermediate Structural Engineer, Senior Geotechnical Engineer, Senior Site Inspector/Supervisor."

Further, on pages 11-12, G1 13 3. States that the structural engineer is required to be in-house.

The positions listed in the table under 3.2.4.1 and those mentioned as requiring c.v.'s under 3.2.4.2.a) do not match—could you please confirm which positions are considered key personnel and require CVs?

Further, could you please confirm specifically which key positions are required to be in-house staff of the Proponent?

*A la page 84, la section 3.2.4.1. indique que l'APC recherche pour le proposant du "personnel clé en interne", et énumère le personnel clé sous un tableau au point 3.2.4.1. Sur la même page, à la section 3.2.4. 2. a), la DOC indique que nous devons "soumettre les curriculum vitae du personnel clé suivant : Chef de projet, Ingénieur en structure principal, Ingénieur en structure intermédiaire, Ingénieur géotechnique principal, Inspecteur/superviseur de site principal".*

*En outre, aux pages 11-12, le document G1 13 3. indique que l'ingénieur en structure doit être interne.*

*Les postes énumérés dans le tableau sous 3.2.4.1 et ceux mentionnés comme nécessitant un CV sous 3.2.4.2.a) ne correspondent pas - pourriez-vous confirmer quels postes sont considérés comme du personnel clé et nécessitent un CV ?*

*En outre, pourriez-vous confirmer spécifiquement quels postes clés doivent être du personnel interne du proposant ?*

**ANSWER:**

These 2 clauses are not meant to match. The table in 3.2.4.1 indicates the number of years of experience required for all senior engineers, all intermediate engineers, project managers, etc. Clause 3.2.4.2a indicates which resumes need to be submitted.

The Project Manager and Structural Engineer must be in-house.

See revision in Amendment no.1 for "In-house" clarification.

	<p><b>RÉPONSE:</b></p> <p><i>Ces deux clauses ne sont pas censées correspondre. Le tableau du point 3.2.4.1 indique le nombre d'années d'expérience requis pour tous les ingénieurs seniors, tous les ingénieurs intermédiaires, les gestionnaires de projet, etc. La clause 3.2.4.2a indique quels CV doivent être soumis.</i></p> <p><i>Le gestionnaire de projet et l'ingénieur en structure doivent être internes.</i></p> <p><i>Voir révision dans la Modification no.1 pour la clarification du terme "personnel clé en interne".</i></p>
<b>4</b>	<p><b>QUESTION:</b></p> <p>The RFP states, "In-house personnel means personnel within the Proponent's organization (see definition of Proponent in General Instructions GI 1). Past expertise and experience of personnel not within the Proponent's (or joint venture Proponent's) organization will not be considered in the evaluation."</p> <p>Can an employee who gained experience from another firm profile his/her experience and have it considered if they now work for our firm?</p> <p><i>La demande de propositions stipule que "le personnel interne désigne le personnel de l'organisation du proposant (voir la définition du proposant dans les instructions générales GI 1). L'expertise et l'expérience passées du personnel ne faisant pas partie de l'organisation du proposant (ou de la coentreprise du proposant) ne seront pas prises en compte dans l'évaluation".</i></p> <p><i>Un employé qui a acquis de l'expérience dans une autre entreprise peut-il établir le profil de son expérience et la faire prendre en compte s'il travaille maintenant pour notre entreprise ?</i></p>
	<p><b>ANSWER:</b></p> <p>See clarification in Amendment no.1.</p>
	<p><b>RÉPONSE:</b></p> <p>Voir la clarification dans Modification no.1.</p>
<b>5</b>	<p><b>QUESTION:</b></p> <p>Should we profile any other team members others than those listed in 3.2.4 specifically?</p> <p><i>Devrions-nous établir le profil d'autres membres de l'équipe que ceux énumérés au point 3.2.4. ?</i></p>
	<p><b>ANSWER:</b></p>

	<p>The table in item 3.2.4.1 indicates the number of years of experience required for <b>all senior engineers, all intermediate engineers, etc.</b>, it does not indicate which CV's are required. The CVs required are identified in 3.2.4.2 a.</p>
	<p><b>RÉPONSE:</b></p> <p>Le tableau de l'item 3.2.4.1 indique le nombre d'années d'expérience requises pour <b>tous les ingénieurs seniors, tous les ingénieurs intermédiaires, etc.</b> Il n'indique pas quels sont les CV requis. Les CV requis sont identifiés au point 3.2.4.2 a.</p>

## B. Clarifications à la DOC

### 001.1 p. 90 item 3.2.3.2 a) d.

**AJOUTEZ :**

OU une combinaison de plusieurs projets pour un total combiné d'au moins vingt (20) ponts, réalisés dans une période d'un an.

### 001.2 p.91 item 3.2.4.1

**ENLEVEZ :**

1. *Ce que nous recherchons*

Démonstration confirmant que le proposant a à son service des membres du personnel principal possédant les compétences, la capacité et le savoir-faire nécessaires dans chacun des secteurs énumérés dans la section des Services requis (SR).

**REMPLECEZ PAR:**

1. *Ce que nous recherchons*

Une démonstration que le proposant dispose d'un personnel clé ayant la capacité, les moyens et l'expertise dans chaque domaine énuméré dans la section Services requis (RS).

### 001.3 p.91 item 3.2.4.3

**ENLEVEZ :**

3. Les membres du personnel au service du proposant doivent faire partie de l'entreprise du proposant (voir la définition de "proposant" à l'article IG 1 des Instructions générales). Les compétences et l'expérience du personnel ne faisant pas partie de l'entreprise du proposant (ou de la coentreprise du proposant) ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation.

**REMPLECEZ PAR :**

3. Les membres du personnel au service du proposant doivent faire partie de l'entreprise du proposant (voir la définition de "proposant" à l'article IG 1 des Instructions générales).

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS**